
Brevet de Capacité. Ministère de l'Instruction Publique - Université de France - Instruction Primaire - Instruction Primaire Élémentaire.

Numéro d'inventaire : 1979.17295

Auteur(s) : Elony Hector Noël

Type de document : diplôme

Éditeur : Commission d'Instruction Primaire (Melun)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1837

Description : Impression N&B, écriture manuscrite à l'encre.

Mesures : hauteur : 388 mm ; largeur : 466 mm

Notes : Diplôme du Brevet de Capacité décerné à Elony, Hector Noël né à Soisy-sur-Ecole dans la Seine-et-Oise le 10 juillet 1819. Délivré à Melun le 29 août 1837, signé par les Membres de la Commission d'Instruction primaire : de Cerval, Laurent, Maloisel, Despatys (Octave), Emon, Lamare et Bourquelot. Rajouté à l'encre : "Vu par nous, Inspecteur général des Etudes, chargé de l'Administration de l'Académie de Paris". Un tampon de l'Académie de Paris.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Melun

Nom du département : Seine-et-Marne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Seine-et-Marne, Melun

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BREVET DE CAPACITÉ.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.
INSTRUCTION PRIMAIRE.

INSTRUCTION PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

Nous *De Cerval, abbé Laurent, Maloïsol, Despatys (ordon), Emon, Lamarc et Bourguolot,*

Président et Membres de la Commission d'instruction primaire, séant à *Melun*,
chef-lieu de l'arrondissement de *Melun*, département de *Seine et Marne*, académie de Paris,
nommés par M. le Ministre Secrétaire d'état au département de l'instruction publique, et chargés à ce titre : 1° d'examiner les
aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire élémentaire; 2° de délivrer ledit brevet aux aspirants qui en auront été
jugés dignes;

Vu le procès-verbal par nous dressé ce jourd'hui, et constatant que le sieur *Elony hodon Noël*
né le *10 juillet 1819*, à *Soisy-sur-Seine*, canton de *Milly*, arrondissement d'*Etampes*, département
de *Seine et Oise*, a été examiné par nous sur l'Instruction morale et religieuse, la Lecture, l'Écriture, les Éléments de
la Langue française et du Calcul, le Système légal des Poids et Mesures, et les premières notions de la Géographie et de l'Histoire,
ainsi que sur les procédés et méthodes d'enseignement de ces diverses connaissances;

Vu les articles 4 et 25 de la loi du 28 juin 1833, et les articles 1, 5, 8, 10, 11 et 12 du règlement du Conseil royal en date
du 19 juillet 1833;

Estimons que le candidat a fait preuve de la capacité requise pour donner l'instruction primaire élémentaire, et, en conséquence,
avons accordé audit sieur *Elony hodon Noël* le présent brevet, pour lui servir et valoir ce que de raison.

Délivré à *Melun* le *Vingt-neuf août* 1837.

Signature de l'Impétrant:

Noël Elony



*Par nous, Impresario général
Dumoulin, chargé de l'Administration
D'Antoine Dumoulin.*

Rouveau

Au nom et sous l'autorité de M. le Ministre de l'instruction publique:

Les Membres de la Commission d'instruction primaire,

Despatys, Cerval, Emon, Lamarc, Noël, Bourguolot, Laurent